

Interview Sébastien THORIN :

Sébastien Thorin, docteur en écologie et responsable recherche et développement à Créocéan s'occupe des aspects relatifs à la qualité des milieux marins, des études de gestion intégrée du littoral, des diagnostics écologiques et des études d'impact notamment.

1

Concernant les milieux aquatiques (donc marins) quels sont les outils de restauration à disposition ?

En termes de restaurations Creocean s'est focalisé vers trois axes essentiellement :

- La transplantation et restauration d'espèces (herbiers, coraux, grandes nacres, gorgones). Creocean a mené des chantiers en Guadeloupe, au Yémen, au Qatar, à Monaco)
- La mise en place et le suivi de récifs artificiels. Creocean a réalisé plusieurs études d'opportunité et de faisabilité d'immersion de récifs, a mené des suivis scientifiques sur plusieurs sites d'immersion en Méditerranée, et a travaillé sur l'amélioration des techniques de suivi en termes de colonisation des récifs par la vie marine.
- La mise en place d'outils capables de dimensionner les mesures ERC en milieu marin, en particulier avec la thèse CIFRE avec Céline Jacob et le CEFÉ (Université de Montpellier). Cette démarche a abouti à l'outil MITIMED de dimensionnement des mesures de compensation lors des études d'impacts environnementales.

Comment s'intègre, s'applique la séquence ERC dans l'environnement marin ?

En milieu marin tout reste à faire :

- la séquence ERC n'est pas respectée dans la plupart des EIEs marines en France,
- il y a une forte confusion dans la distinction des différentes mesures E, R et C,
- très peu d'outils pour la restauration des milieux ou des espèces existent et sont performants (ou tout simplement mesurables/vérifiables) pour une compensation efficace,
- les mesures ERC, lorsqu'elles sont proposées, ne sont issues d'aucun véritable calcul quantifié permettant de justifier l'équivalence entre les pertes et les gains en termes de biodiversité,
- très peu (voire aucun) suivis ou contrôles des mesures ERC ne sont véritablement réalisés.

De son côté, la réglementation évolue de manière plus stricte (en particulier : loi sur la biodiversité (L163-4) : obligation de résultat pour la compensation).

Quelles causes vous touchent le plus ? Et pourquoi ?

La cause la plus importante pour moi c'est la perte de biodiversité et l'arrêt du mitage progressif (qui perdure encore à notre époque) de la zone littorale et côtière.

La réglementation évolue (dans le bon sens), les intentions politiques aussi. Mais dans les faits, l'aménagement et l'artificialisation des côtes progressent sous couvert de développement durable sans qu'il soit effectivement possible de vérifier et contrôler si le *No Net Loss* est bien réel. Dans la « vraie vie » le décalage entre les intentions et les faits reste grand pour le domaine marin. Je suis conscient que les choses évoluent dans le bon sens en ce moment mais l'urgence est grande et le temps de réactivité trop lent pour éviter l'irréversibilité des dégâts de notre économie actuelle. Vous l'avez compris je ne suis pas très optimiste ! Il faut qu'on fasse des progrès sur les outils ERC et se donner les moyens de vérifier qu'ils sont suffisamment efficaces pour respecter les objectifs que nous impose la nouvelle loi sur la biodiversité.